Nom de l’entreprise : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date de dépôt : \_\_\_\_\_\_\_\_\_

Année d’imposition visée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

# Informations de l’entreprise

Nom du représentant de l'entreprise : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Courriel\* : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse de correspondance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Nous ne pouvons pas changer vos adresses auprès des autorités fiscales en votre nom. Vous devez les contacter directement.]

* Méthode de calcul des taxes (encercler) : Détaillée OU Rapide/Simplifiée OU Pas inscrit
* Avez-vous utilisé un bureau à domicile ? □ OUI □ NON
* Si vous avez utilisé un bureau à domicile, veuillez fournir le montant à réclamer : \_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Avez-vous utilisé votre véhicule personnel pour la compagnie ? □ OUI □ NON
* Veuillez fournir le nombre de kilomètres parcourus par affaire : \_\_\_\_\_\_\_\_
* Est-ce qu’il y a eu des changements dans l’actionnariat? □ OUI □ NON
* Veuillez fournir l’inventaire à la fin de la période : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Combien avez-vous eu des mauvaises créances ? : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Heures travaillés par les employés dans l’exercice : Courant ? : \_\_\_\_\_\_\_ Précédent ? : \_\_\_\_\_\_\_
* Heures travaillés par les actionnaires dans l’exercice : Courant ? : \_\_\_\_\_\_ Précédent ? : \_\_\_\_\_\_
* Aviez-vous des comptes fournisseurs à la fin de l’exercice ? □ OUI (Montant : \_\_\_\_\_\_\_) □ NON
* Aviez-vous des comptes clients à la fin de l’exercice ? □ OUI (Montant : \_\_\_\_\_\_\_) □ NON
* Veuillez fournir le montant des travaux en cours au dernier jour de l’exercice (les travaux en cours sont du travail engagé mais pas encore facturé au client) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Convenir d’un dépôt avec le client : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Possédez-vous plus de 100 000$ de biens étrangers (inclus placements détenus avec un courtier canadien) ? □ **OUI** □ **NON**
* Y-a-t-il des nouvelles compagnies liées ou associées ? □ OUI □ NON
	+ Si oui, faire un croquis / schéma.

\* à des fins de correspondance gouvernementale ainsi que pour envoi d'information de notre part.

# Entente de service

Le présent contrat est conclu entre :

Le bureau comptable Impôts ici ! Inc., situé au 825 Laurier Est, Montréal (Québec) H2J1G2, représenté aux fins des présentes par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, ci-après appelé « le prestataire de services ».

ET :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Ci-après appelé «le client», dont les coordonnées figurent à la section « Informations de l’entreprise » de ce document, est représenté par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

(Le client et le prestataire de services sont ci-après appelées « les parties »)

CONSIDÉRANT QUE les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l’exécution de l’entente consignée au présent contrat;

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. **Objet du contrat**

Le travail du prestataire de services concerne un ensemble de services comptables et fiscaux. Le mandat est détaillé à la section « Détail du Mandat » de ce présent document. Ce contrat est valide pour tout travail effectué courant ou futur, il s’agit d’un contrat-cadre pour toute interaction future avec notre entreprise. Ce travail sera désigné par « le mandat » dans le présent contrat.

1. **Moyens mis à la disposition du prestataire de services**

Le client mettra à la disposition du prestataire de services toute l’information et tous les documents nécessaires pour la réalisation de mandats. Les délais ne sont pas garantis si le client tarde à fournir tous les documents demandés dans des délais raisonnables.

1. **Dépôt**

Le prestataire des services travaille toujours avec des dépôts. Il facturera le client régulièrement au cours des travaux selon l’avancement réel des travaux et demandera de nouveaux dépôts quand le travail effectué dépassera le dépôt.

1. **Facturation, intérêts et recouvrement**

Nous travaillons principalement à taux horaire pour tous types de mandats y compris la tenue de livre. Cependant, certains types de mandat ont un montant minimum facturé auquel vont s’ajouter le temps de travail pour nos interventions accessoires (S’il y a lieu).

* Rapports d’impôts (T2) :
	+ Syndicats de copropriété et petits OBNL : 500$ minimum
	+ Petites entreprises incorporées (Chiffre d'affaires de moins de 30 000$) : 500$ minimum
	+ Autres entreprises incorporées et OBNL : 800$ minimum
* Déclaration de TPS/TVQ : 125$ minimum

Dans l’éventualité où une facture ne soit pas totalement couverte par un dépôt, cette facture est payable sur réception. Toute facture impayée au-delà de 15 jours porte intérêt au taux de 18%, capitalisées mensuellement.

Tout frais liés au recouvrement, peu importe lesquels, seront ajoutés à la facture.

Des frais d’entreposage de 60.00$ par mois vos dossiers papiers vous seront facturés pour les dossiers qui ne seront pas récupérés dans un délai de 30 jours après la réception de notre facture.

1. **Rémunération et conditions de paiement**

Le travail qui est effectué par le prestataire de service sera comptabilisé au taux horaire des différents intervenants à leurs taux horaires respectifs à ce moment. Les prix peuvent changer sans préavis, mais le travail courant est toujours effectué aux taux en vigueur lors du dépôt des documents même sil ils augmentent entre-temps. Veuillez donc vous informer des taux horaires lors du dépôt de documents. Si le client retarde le dossier indûment en ne fournissant pas des informations complémentaires nécessaires au dossier, les augmentations éventuelles de prix s’appliqueront malgré le taux lors du dépôt initial.

La portion du contrat liée à un mandat de mission d’examen est confiée à un partenaire externe du prestataire de service mais sera coordonné par le prestataire de service. Cette portion du mandat ne lie pas le prestataire de service car celui-ci ne fait que la coordination du dossier.

1. **Résiliation**

En cas de résiliation d’un mandat, le temps de travail engagé est facturable selon l’état d’avancement réel des travaux, peu importe la raison de la résiliation.

1. **Engagement de confidentialité et de non-divulgation**

Le prestataire de services s’engage à traiter de manière strictement confidentielle toute information et tout document appartenant au client dont il pourrait prendre connaissance au cours de la réalisation de mandat et à ne pas les divulguer ni les utiliser au profit de tiers.

1. **Partage d’informations avec EB conseil Fiscal**

Le client consent à ce que les informations divulguées au prestataire de service soient partagées avec sa compagnie sœur EB conseil fiscal Inc. ce qui permet de mieux vous servir. Les fiscalistes de EB conseil fiscal Inc. pourront au besoin assister sur les aspects complexes de votre dossier.

1. **Attribution de juridiction**

Le contrat est régi par les lois de la province de Québec. Tout litige entre les parties relatif à l’interprétation ou à l’application du contrat et ne pouvant être réglé à l’amiable sera porté devant les tribunaux du district judiciaire de la ville de Montréal.

1. **Caution personnelle des administrateurs**

Le représentant du client cautionne personnellement l’entreprise. Toute dette liée aux services faisant l’objet de ce contrat est solidairement et conjointement payables par le représentant et le client (l’entreprise).

1. **Garantie limitée de qualité**

Le prestataire du service s'engage à vous fournir les plus hautes normes de qualité. Il garantit qu’il traitera adéquatement l'information qui lui est fournie. En cas d'erreur, la politique du prestataire du service est de régler les problèmes d'ajustements pour le client, incluant le suivi. Si des pénalités et intérêts sont facturés au client, le prestataire des services les remboursera à la date de découverte de l'erreur. Le prestataire des services n’est pas responsable en cas d'information qui n'a pas été fournie par le client, même si cette information n'a pas été demandée au client. Il est de la responsabilité du client de s'assurer qu'il communique toutes les informations pertinentes, le prestataire des services n’est pas capable de couvrir toutes les exceptions à l'aide d'un questionnaire.

1. **Signature des parties**

Fait à Montréal, en deux exemplaires originaux. Chaque partie reconnaît avoir signé et reçu son exemplaire avec l’acceptation des modalités et des conditions de présent contrat.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Signature du représentant du client |  | Date |
|  |  |  |
| Signature du représentant du prestataire de services |  | Date |